Commune de Bardonnex

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Présent-e-s	:	Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Présidente
		Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Vice-Présidente
		Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Secrétaire Bureau
		M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme	Véronique	CRETTENAND	C&E	Conseillère
		M.	Christian	FREY	BA	Conseiller
		M.	Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M.	Iochane	MOLL	BA	Conseiller
		M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M.	Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M.	Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme	Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M.	Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M.	Dominique	GUENERET	Secrétaire général	
Excusé-e-s	:	M.	Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M.	Alexandre	KRASNOSSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M.	Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
Procès-verbaliste	:	M.	Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme A. ANTILLE (ci-après : Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales ainsi que le public, de leur présence. Elle salue, par ailleurs, Mme le Maire et son adjoint, M. le Secrétaire général ainsi que le procès-verbaliste. Elle prie ensuite l'assemblée d'excuser l'absence de Mme C. BRECHBUEHL MOLNARFI, MM. C. CREFFIELD, A. KRASNOSSELSKI et J-C. MARCHAND.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 19 novembre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
   - *6.1 P-D-1574 – Crédit d'étude de CHF 110'000.- destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement à la route de Foliaz n° 91 à n° 109*
   - *6.2 P-D-1575 – Crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à analyser les possibilités d'améliorer la mobilité douce sur l'axe de la route des Hospitaliers*
   - *6.3 P-D-1576 – Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 1'840'820,21 pour réaliser des amortissements complémentaires*
7. Décision de l'AGE de l'ACG du 20 novembre 2024 sujette à opposition des Conseillers municipaux
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande si des remarques sont à formuler quant à l'ordre du jour.

M. U. SCHNEUWLY indique que le point 6.3 devrait être le P-D-1576 et pas 1571.

M. D. GUENERET indique qu'il s'agit d'une faute de frappe

Mme B. GUEX-CROSIER note qu'elle a bien 1576 dans sa version de l'ordre du jour.

M. D. GUENERET précise que le 1571 était dans la première version, qui a été corrigée entre-temps.

2. Approbation du P.V. de la séance du 19 novembre 2024

Mme B. GUEX-CROSIER indique qu'à la page 536 il conviendrait de corriger son intervention qui a été mal protocolée. Elle précise que M. Leandro Saez a été nommé premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers au 1er janvier 2025, non commandant comme cela est indiqué dans le procès-verbal. Elle précise qu'il sera probablement appelé à remplacer le commandant actuel lorsque celui-ci prendra sa retraite fin 2025.

Mme la Présidente prend bonne note de cette demande. En l'absence d'autres remarques, elle indique que le procès-verbal est approuvé, sous réserve de la modification demandée.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que le Bureau n'a aucune annonce à communiquer au Conseil municipal.

4. Communications de Mme le maire et des adjoints

Mme B. GUEX-CROSIER communique les points suivants au Conseil municipal:

- *Projet transfrontalier – Communes du Bas-Salève*

Le projet avance sur les trois volets, avec l'implication notamment des mémoires des différentes communes sur le volet éducatif.
Elle ajoute qu'une fête populaire est prévue pour le week-end du 24 et 25 mai 2025.
Elle conclut que tous les détails suivront en temps utile.

- *Modification de frontières*

Swisstopo a répondu à l'interrogation en lien avec la communication de la Confédération à propos d'un changement des limites frontalières. Cette modification entre les communes de Perly et Bardonnex est liée aux travaux en vue de la réalisation de la ligne de tramway transfrontalière. Elle cite la réponse de Swisstopo : "Ces corrections impliquent principalement la frontière nationale mais dans le cas entre les communes de Perly-Certoux et Bardonnex, la frontière communale a été allongée jusqu'au point de coupe avec la nouvelle frontière nationale, sans que la frontière communale entre les communes ne se soit déplacée latéralement".

- *Chauffage à distance Croix-de-Rozon*

Une présentation du résultat des visites des chaufferies a été faite à l'Exécutif. Il reste maintenant à évaluer où ce chauffage pourrait trouver place vu le volume nécessaire pour chauffer les immeubles visés et visités.

- *Séance d'information sur les élections communales 2025*

L'Exécutif a sollicité la Chancellerie d'État afin d'organiser une séance d'information à l'attention de la population sur les élections communales 2025 ainsi que sur le fonctionnement d'un conseil administratif. La date du mercredi 19 février à 18h a été retenue pour cette présentation.

- *Modifications de calendrier des séances*

Le calendrier des séances 2025 du CM a été modifié comme suit : la séance du 11 février a été déplacé au 18 février et le Bureau du 30 janvier a été déplacé au 6 février. Elle ajoute qu'en mars il n'y aura pas de séance, et que celle d'avril a été avancée du 15 au 8, avec un déplacement du Bureau du 3 avril, au 27 mars.

M. L. LAVARINI annonce deux petits dépassements de lignes budgétaires.
Le premier concerne le compte d'entretien du bus scolaire, qui dispose d'un budget annuel de CHF 3'000.-, qui cette année est dépassé de CHF 1'447.-. Il explique que cela provient principalement du fait que le coût d'un service a été plus cher que ce qui était imaginé.
Le second concerne la ligne de l'abri PC qui est de CHF 1'000.- par année, et qui cette année a connu un dépassement de CHF 5'000.-. Il est principalement lié à des réparations qui ont dû être effectuées en amont d'un contrôle cantonal et cela a nécessité par exemple de procéder à des injections dans des parties fissurées.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité s'est réunie le 2 décembre, et a discuté des projets de délibération à l'ordre du jour.

Mme S. REUSSE indique que la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie le 2 décembre, et a traité principalement des travaux de l'école et de leur avancement.

M. C. FREY indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie le 16 décembre, pour la présentation du plan financier quadriennal 2024-2027.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, travaux et emplacements communaux ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

Mme S. SCHRAG, indique que la commission sociale et culture ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie ce soir pour attribuer l'aide au développement durable.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1574 – Crédit d'étude de CHF 110'000.- destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement à la route de Foliaz n° 91 à n° 109

Mme B. GUEX-CROSIER déclare que le crédit d'étude est destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la route de Foliaz, entre les numéros 91 et 109. Un plan a été joint à l'exposé des motifs pour voir où se situe exactement le tronçon à assainir, et le fait de mettre en séparatif le réseau existant constitue une obligation légale. Cela devra donc de toute manière être fait un jour. Elle précise que ce tronçon ne constituait pas vraiment une priorité pour la commune mais que les SIG les ayant informés qu'ils allaient de toute manière l'ouvrir pour faire passer un tube, il y avait là une opportunité à saisir pour pouvoir étudier l'assainissement à cet endroit.
Cela diminuera les coûts pour la commune, car si les SIG ouvrent et refont le surfaçage également, ces coûts seront divisés en deux. Elle explique que c'est en raison de cette synergie possible avec les SIG que ce crédit d'étude est présenté maintenant. Elle indique que si la commune devra dans un premier temps sortir de l'argent pour l'effectuer, la plus grande partie du coût sera pris en charge par le FIA, à court et plus long-terme. Comme les SIG ne vont pas procéder à l'ouverture de la route demain, le Conseil municipal pourrait tout à fait décider, s'il souhaite en savoir davantage, de renvoyer le projet en commission ou de recevoir une personne de l'OCEau.
Elle conclut cependant qu'il faudra à un moment ou un autre se décider sur le crédit d'étude.

M. N. VERNAIN relève tout d'abord que le projet n'a reçu aucun préavis de la part de la commission, étant donné que le nombre des oui et des non, a été égal à celui des abstentions, soit 2 pour chaque position. Il donne ensuite lecture d'une proposition d'amendement à ce projet :

« - Courriers préalables
Adresser un courrier aux deux branchements concernés, à savoir PATARACCHIA et FISCHER, afin de recueillir les informations suivantes :

- Type de raccordement actuel : Sont-ils branchés au tout-à-l'égout ou disposent-ils d'une fosse septique ?
- Intentions futures : Ont-ils, dans un avenir proche, l'intention de se raccorder au réseau séparatif ?

- Extension de l'enquête
Étendre cette démarche aux habitants du hameau de Foliaz, notamment aux familles SIEVE et SANDOZ, pour obtenir des réponses similaires sur leurs intentions et leur situation actuelle.
- Traitement des réponses
Sur la base des réponses reçues à cette enquête écrite, soumettre le projet de délibération en commission d'aménagement pour obtenir un préavis clair et définitif concernant ce projet. »

Mme B. GUEX-CROSIER fait observer que si l'amendement est soumis au vote c'est que le projet a vocation à être accepté ce soir, et note que cela empêcherait un éventuel renvoi en commission.
Disant répondre ensuite à une partie de la question, elle indique que les Fischer sont actuellement reliés au réseau, mais qu'elle ne sait pas pour les Pataracchia. Pour connaître la réponse, il conviendrait simplement de renvoyer le texte en commission, car l'information peut être connue via l'OCEau.

M. L. LAVARINI fait remarquer que l'enquête est mêlée à la demande de crédit, et souligne le fait que l'enquête présuppose que le crédit va d'emblée être approuvé.

M. N. VERNAIN estime qu'un renvoi en commission pourrait peut-être être opportun.

Mme M. BOUCRIS demande confirmation du fait qu'une discussion aurait le temps d'être menée en commission d'ici à ce que les SIG interviennent.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive, expliquant que c'est pour cela qu'elle l'a d'emblée indiqué.

M. G. RANA ZOLANA déclare que l'intervention de M. N. VERNAIN lui a tout de suite paru nécessiter un renvoi en commission, et en fait formellement la demande.

Mme la Présidente soumet donc en premier lieu le renvoi en commission du texte.

Le renvoi en commission du P-D-1574 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 13 voix pour.

6.2 P-D-1575 – Crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à analyser les possibilités d'améliorer la mobilité douce sur l'axe de la route des Hospitaliers

Mme B. GUEX-CROSIER remarque que de l'avis général sur la piste cyclable actuelle est peu satisfaisante. Il convient dès lors de mener une étude pour trouver un itinéraire convenable, notamment pour essayer de séparer les piétons des cyclistes et ainsi optimiser les trajets des modes de déplacements doux. Elle dit bien être consciente du fait que la route des Hospitaliers est une route cantonale, mais estime que la commune doit montrer sa volonté d'y mener un projet pour que quelque chose change, et pour que le Canton prenne le relais suite à l'étude. Cela permettrait en outre d'amener des éléments dans le processus de réflexion du Canton, et viserait principalement à voir ce qu'il est possible de faire à cet endroit en mettant en évidence des enjeux et ce qui est recherché par la commune à cet endroit. Elle conclut que c'est pour ces raisons qu'un crédit doit être voté.

Comme la parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet le projet de délibération au vote.

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 30'000.- DESTINÉ À ANALYSER LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LA MOBILITÉ DOUCE SUR L'AXE DE LA ROUTE DES HOSPITALIERS

Considérant,

- la nécessité de sécuriser l'axe cyclable et piétons de la route des Hospitaliers ;
- les objectifs communaux et cantonaux visant le même objectif à savoir soutenir l'usage des modes doux ;
- le souhait d'appuyer le développement de futures mesures cantonales concernant la mobilité douce sur le territoire de la Commune ;
- l'exposé des motifs ;
- le préavis, favorable à la majorité, de la commission aménagement urbanisme et mobilité du 2 décembre 2024 ;
- l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité, soit par 13 voix pour:

1. De mener une étude destinée à analyser les possibilités d'améliorer la mobilité douce sur l'axe de la route des Hospitaliers
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit de CHF 30'000.- destiné à cette étude,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, 7900.5290 puis de la porter à l'actif du bilan, 7900.1429 dans le patrimoine administratif,
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon,
6. D'autoriser Madame le Maire à contracter si nécessaire, un emprunt auprès de l'établissement de son choix, à concurrence de CHF 30'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

6.3 P-D-1576 – Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 1'840'820,21 pour réaliser des amortissements complémentaires

Mme B. GUEX-CROSIER revient comme chaque fin d'année, avec un crédit pour des amortissements complémentaires visant à mieux anticiper les dépenses futures de la commune.
Elle rappelle que l'année passée ils s'étaient élevés à CHF 1'600'000.-, et indique que cette année l'Exécutif propose au Conseil municipal des amortissements complémentaires de CHF 1'800'000.-. Comme chaque année, ce montant est basé sur le bénéfice de l'année précédente complet, c'est-à-dire avant les amortissements complémentaires. Elle fait observer que si ce n'était pas le cas, le montant du crédit ne serait que de CHF 200'000.-. Elle précise ensuite avoir joint à l'exposé des motifs, un tableau avec les propositions d'amortissements complémentaires, qui seront utilisés pour tout ou partie.
Il s'agit là d'une possibilité que se donne Bardonnex pour faire en sorte d'améliorer la situation financière pour les années à venir. Elle note en ce sens qu'au vu du PFQ un peu compliqué des prochaines années, ces amortissements complémentaires permettront de faciliter la tâche des prochains élus.

M. N. VERNAIN-PERRIOT relevant qu'il y a tout de même eu un bénéfice de CHF 200'000.-, demande s'il ne conviendrait pas d'être plus ambitieux pour les prochains amortissements pour qu'il n'y ait pas de bénéfice.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que l'on pourrait aussi bien mettre CHF 40'000'000.- d'amortissements complémentaires.

M. N. VERNAIN-PERRIOT précise que ce n'est pas ce qu'il a dit, mais estime qu'il est dommage que ces CHF 200'000.- n'aient pas été amortis.

Mme B. GUEX-CROSIER explique que le montant de ces amortissements est toujours calculé sur la base du bénéfice de l'année précédente. Des propositions précises ayant été établies sur cette base, en refaire sur la base d'un nouveau calcul aurait pour conséquence qu'il ne serait plus possible de réaliser d'amortissements complémentaires étant donné qu'ils doivent être votés avant le 31 décembre. Elle dit néanmoins bien entendre la remarque et en prendre note pour la prochaine législature, estimant que l'Exécutif pourrait par exemple proposer 10% ou 20% de plus l'année prochaine.

M. U. SCHNEUWLY déclare que le PLR estime pour sa part que la charge fiscale doit reposer sur des investissements réalisés, et que le fait de procéder à des amortissements complémentaires signifie que trop d'impôts ont été payés par les contribuables. Il ajoute que chaque génération devrait contribuer à des infrastructures dont elle pourra profiter directement, non à des réalisations futures dont elle ne profitera pas. Il fait observer que cela implique de maintenir le taux du centime additionnel à un niveau artificiellement élevé. C'est pour ces raisons que le PLR demande de refuser ce crédit supplémentaire.

Mme B. GUEX-CROSIER dit ne pas bien comprendre cette réflexion, étant donné que ce sont des projets déjà en cours qui sont amortis, et que les amortissements ne se font pas en anticipation de projets à venir. Elle demande à ce titre à M. U. SCHNEUWLY de bien vouloir préciser sa pensée.

M. U. SCHNEUWLY explique que ces amortissements n'utilisent pas la contribution des utilisateurs effectifs, qui profiteront plus tard de ceux-ci.

M. L. LAVARINI répond que c'est forcément toujours comme cela lorsqu'un crédit est voté sur X années. Il précise que si l'on veut amortir en complément, c'est forcément sur quelque chose qui vient après.

M. U. SCHNEUWLY répond qu'il s'agit là d'une question de principe, et indique que son groupe estime qu'il n'est pas correct que des contribuables d'aujourd'hui payent pour des projets à amortir en 15 ou 20 ans.

Mme B. GUEX-CROSIER fait observer que la liste des amortissements complémentaires proposée inclut des aménagements réalisés par exemple en 2010, 2013 et 2014, donc des choses déjà utilisées aujourd'hui par la population.

M. U. SCHNEUWLY relève qu'ils sont payés année après année par des amortissements effectifs. Il fait observer que si l'on fait maintenant des amortissements complémentaires, c'est qu'on anticipe des remboursements qui devraient être faits sur les années à venir, pas maintenant. Cela veut dire que nous avons accumulé aujourd'hui de l'argent que nous n'aurions pas dû accumuler.

M. M. BOYMOND note que le fait d'avoir des amortissements complémentaires permet de réduire l'anticipation d'une augmentation du centime additionnel, et estime, en ce sens, que la position du PLR est ici contradictoire avec celle sur le centime.

M. U. SCHNEUWLY dit être d'accord avec cet argument, mais estime que c'est au moment de payer ce qui est dû qu'il conviendrait de payer l'augmentation du centime.

M. M. BOYMOND estime pour sa part qu'il s'agit plutôt d'un surplus qui aujourd'hui nous permet de faire des amortissements, en prévision d'un futur projet.

M. U. SCHNEUWLY pense que c'est au moment où l'on dépense l'argent qu'on devrait le demander au contribuable, non pas en anticipant.

M. M. BOYMOND répond que des amortissements se font sur des éléments qui arrivent une année après. Il explique que l'on se retrouve aujourd'hui avec des bénéfices reportés, et que c'est pour cela qu'il est utile d'en profiter aujourd'hui.

M. C. FREY constate que la position exprimée par M. U. SCHNEUWLY est typique du PLR, avec une demande implicite de baisser le centime additionnel plutôt que de procéder à des amortissements complémentaires. Il déclare que son groupe n'est pas d'accord avec cela, et loue l'excellente idée de prévoir pour des dépenses dans le futur, relevant que c'est tout au bénéfice de la commune et de ses habitants. Il dit en ce sens que l'Alternative est très favorable à ces amortissements.

M. G. RANA ZOLANA fait tout de même observer qu'en 3 ans, CHF 5'000'000.- environ ont été amortis, soit l'équivalent d'un budget annuel.

M. N. VERNAIN-PERRIOT note que Bardonnex fait face à des dépenses historiques et qu'il est nécessaire de s'armer en conséquence. Cela fait 35 ans que cette école est attendue et il s'agit de dépenses pour les enfants de la commune. Il fait ensuite observer au PLR que s'il empêche la commune d'investir dans la culture et dans l'éducation, elle est fichue.

M. G. RANA ZOLANA ajoute que cela fait 35 ans que l'on thésaurise par le centime additionnel qui n'a pas été baissé, et qu'aujourd'hui l'on amortit en 3 ans l'équivalent d'un budget communal.

Mme M. BOUCRIS dit son enthousiasme au fait de payer pour les enfants de la commune, et estime que cela est heureux.

M. I. MOLL tient à remercier le PLR pour avoir exprimé sa position de principe qui est de l'ordre de la philosophie politique, et félicite ses membres d'avoir ainsi abandonné un instant leur habituel pragmatisme libéral, estimant que ceci a donné lieu à un moment intéressant. Il estime que ceci fait, il est possible de passer au vote.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote de l'objet.

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2024 DE CHF 1'840'820,21 POUR RÉALISER DES AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Considérant,

- l'excédent de revenus prévisionnels estimé dans le cadre du bouclement des comptes 2024 ;
- le plan financier quadriennal qui conclut, avant ces amortissements complémentaires, à un déséquilibre défavorable entre les charges et revenus dès l'exercice 2025 ;
- le tableau d'amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération ;
- que ces amortissements complémentaires permettraient de réduire fortement les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à maintenir l'équilibre des comptes en regard du plan financier quadriennal ;
- l'exposé des motifs ;
- le préavis favorable de cette délibération par la commission des finances réunie le 16 décembre 2024,

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE Par 10 voix pour et 3 voix contre :

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de CHF 1'840'820,21
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif »
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 1'840'820,21
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

7. Décision de l'AGE de l'ACG du 20 novembre 2024 sujette à opposition des Conseillers municipaux

Mme la Présidente informe le Conseil municipal de la décision de l'AGE de l'ACG d'octroyer un financement de CHF 7'000'000.- en faveur de la rénovation complète du centre funéraire du cimetière de Saint-Georges. Elle indique que le délai d'opposition est fixé au 31 janvier 2025, avec délai de transmission au 10 février 2025.

8. Propositions individuelles, questions et divers

Mme M. BOUCRIS demande s'il y a du nouveau concernant la date du prochain repas des aînés.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il se tiendra le dimanche 26 janvier.

M. U. SCHNEUWLY demande si la propriété TORRES a été rachetée par la FBCL. Étant donné le fait que l'endettement est garanti par la commune, il dit son souhait de connaître en tant que membre du Conseil municipal les clauses du contrat d'achat, en particulier sur le maintien de l'usage de la maison actuelle comme Maison des Arts.

Mme B. GUEX-CROSIER explique à M. U. SCHNEUWLY qu'il peut se tourner vers la vice-présidente et le membre du Conseil municipal qui sont membres du Conseil de Fondation, ainsi que se renseigner dans les rapports d'activités. Elle précise que les actes passés entre un particulier et la Fondation ne regardent pas à son sens le Conseil municipal dans son ensemble.

M. U. SCHNEUWLY demande si les membres du Conseil de Fondation auront le droit de lui communiquer ces informations, ou s'ils sont liés par le secret de fonction.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'ils pourront lui donner les éléments qu'ils ont le droit de communiquer, et qu'en cas de doute, ils pourront demander à la présidente du Conseil de Fondation, quels éléments ils peuvent transmettre.

Mme S. SCHRAG indique aux conseillers municipaux qui n'ont pas encore distribués les cadeaux des aînés, qu'il convient de le faire le plus rapidement possible, et de les garder d'ici là au frais, étant donné que ces plants d'oignons poussent sans eau.

Mme S. REUSSE indique que suite à l'annonce de la fin du ramassage en porte-à-porte des déchets à Landecy et à l'installation de l'éco-point au début du village sur la route du Prieur, des habitants ont fait enlever leurs bennes. Relayant les inquiétudes transmises par des habitants du village, elle relève que toutes les fractions ne sont pas présentes dans cet éco-point, et que la propreté du site pourrait poser question, avec la présence de petits containers et de poubelles en plastique.

M. N. VERNAIN-PERRIOT tient à remercier l'administration, Mme le Maire et l'apiculteur pour le miel qui a été offert aux membres du Conseil, il s'agit là d'une attention appréciable.

M. M. BOYMOND rebondit sur l'intervention de Mme S. REUSSE, et explique qu'il n'a pas su non plus quoi répondre aux habitants qui ont abordé la question de l'éco-point de Landecy, en voulant savoir s'il existait potentiellement un projet intégrant l'ensemble des fractions en enterré.
Il indique ensuite avoir été interpellé par des personnes qui lui ont demandé pourquoi il n'y avait plus d'éclairages lumineux de Noël au château, et n'avoir pas su non plus quoi leur répondre. Il souhaite savoir ce qu'il en est, et estime dommage le fait de ne pas les avoir mis, étant donné qu'il s'agissait d'une vraie valeur ajoutée qui plaisait à la population.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que l'éclairage du château a été financée par une ligne de CHF 10'000.- qui n'a pas été reconduite depuis 2 ans. Elle faisait partie du budget de la commission sociale. Elle déclare qu'un budget nécessite toujours des arbitrages et des choix.

M. M. BOYMOND estime que cela serait à revoir pour les années prochaines, étant donné que ces éclairages plaisaient aux gens.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que les membres de la future commission sociale en prendront note.

Mme M. BOUCRIS déclare que concernant le tri des déchets, des demandes lui ont été adressées sur l'étape suivant l'avertissement donné si le tri n'a pas été effectué correctement. Elle explique avoir répondu que cette sensibilisation servait à faire en sorte que le tri soit bien effectué les prochaines fois, mais dit être à l'écoute d'une éventuelle information supplémentaire à ce sujet.
Elle a aussi entendu qu'une fondation de propriétaires de la commune s'était créée pour se soutenir dans les aménagements à faire dans différentes maisons par les SIG, et souhaite savoir ce qu'il en est.

M. B. GAUD transmet des remerciements de plusieurs aînés qui ont apprécié le cadeau de la commune.

M. V. BUHAGIAR a une suggestion pour la commission sociale, disant tout d'abord que le fait de distribuer un cadeau est très sympathique et toujours apprécié par les aînés. Il relève néanmoins que le mois de décembre n'est pour beaucoup pas idéal pour se libérer afin de faire du porte à porte, et note qu'il pourrait être intéressant d'étudier un nouveau mode de distribution.

M. L. LAVARINI indique qu'il va répondre aux différentes questions qui ont été posées.
Concernant l'éco-point de Landecy, il existe effectivement un projet pour y faire de l'enterré, et il reviendra sur ce point en début d'année prochaine. L'idée était de mettre provisoirement les bennes qui étaient installées à Charrot devant le local des pompiers en attendant que cela se fasse. Il ajoute que tous les éléments ne seront pas récupérés, et que l'éco-point a et aura vocation à substituer le porte-à-porte, donc à accueillir des containers pour le verre, les déchets ménagers, le papier et les déchets verts. Il précise que pour les autres types de déchets il faudra comme avant, se rendre à Fémé ou au stade.

Mme S. REUSSE relève que des personnes lui ont dit que comme le porte-à-porte ne se faisait plus, ils devraient prendre leurs voitures pour se rendre à un éco-point.

M. L. LAVARINI relève que le système n'a pas été péjoré, étant donné que ni le PET ni l'aluminium n'étaient récupérés avant en porte-à-porte, et que les éléments qui étaient récupérés en porte-à-porte seront présents sur cet éco-point. Il indique que cet éco-point n'accueillera pas davantage de fractions, en tout cas pas jusqu'à ce que le projet voit le jour.
Concernant ensuite la question de Mme M. BOUCRIS sur la campagne sur le tri des déchets des habitants de la commune. Pour qu'elle fonctionne et soit instructive, il convenait de ne pas avertir les habitants. Il précise que ce vendredi, l'Exécutif rencontrera M. Gauthier DELCLOY pour analyser les résultats de la campagne, et voir ce qui doit être fait ensuite. Il explique que le contrôle est impossible dans un éco-point étant donné la nature anonyme des déchets qui y sont jetés, et souhaite que les visuels permettent aux habitants de voir assez clairement ce qui doit être jeté, à quel endroit. Il ajoute que des QR codes à scanner ont été apposés sur les flyers qui permettent d'arriver à un espace avec des questions et des explications.
Pour ce qui est de la question des SIG, il demande à Mme M. BOUCRIS si cela a un lien avec la séance qui a été organisée à la salle polyvalente, où toutes les personnes concernées, essentiellement des propriétaires, ont été approchées par les SIG afin de faire, s'ils le souhaitent, un bilan énergétique de leur maison.

Mme M. BOUCRIS répond qu'il y avait, de mémoire, l'idée que la commune subventionne une partie de la démarche.

M. L. LAVARINI répond que c'est bien le cas, et précise que la visite des SIG est subventionnée à hauteur de CHF 150.- sur son coût.

Mme M. BOUCRIS demande confirmation du fait que la démarche consiste pour les propriétaires à approcher les SIG en déclarant le fait qu'ils habitent sur la commune.

M. L. LAVARINI répond qu'ils sont en principe au courant s'ils sont venus à la séance. Il précise en outre que le budget a été prévu pour 30 visites, soit CHF 4'500.-. Il ajoute que tous les propriétaires concernés ont reçu l'invitation, et rappelle que cette mesure avait été décidée en commission environnement et développement durable.

Mme B. GUEX-CROSIER tient à souhaiter de joyeuses fêtes aux membres du Conseil, et rappelle aux membres de la commission sociale qu'ils peuvent d'ores et déjà prendre les dossiers avec les demandes qui seront examinées en janvier.

Mme la Présidente présente également ses vœux pour de joyeuses fêtes.

9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
27.01.2025	19.00	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
27.01.2025	20.15	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
28.01.2025	18.30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
04.02.2025	18.30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
		Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
21.01.2025	18.30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h35.